

(N° 46.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1851.

Rapport fait au nom de la Commission des Naturalisations, par M. GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Aristide-Joseph Troadec, instituteur, à Koekelberg (Brabant).

(Voir le N° 27 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le sieur TROADEC (Aristide-Joseph), né à Brest, département du Finistère (France), a fait des études au collège de Pontivy, après lesquelles il a été employé dans le génie maritime, jusqu'en 1830, époque où il fut appelé au service de l'armée de terre. Il obtint son congé en 1836, vint s'établir en Belgique, s'y maria avec une belge dont il a plusieurs enfants; il exerce à Koekelberg, lez-Bruxelles, la profession d'instituteur.

Le pétitionnaire sollicite la naturalisation ordinaire : il avait espéré obtenir exemption du droit à payer pour cette naturalisation, comme ayant fait partie de l'armée expéditionnaire qui vint faire le siège d'Anvers en 1832, mais informé que cette exemption ne lui est pas applicable, le pétitionnaire déclare vouloir effectuer le paiement exigé.

Le sieur Troadec produit des certificats de bonne conduite qui lui ont été fournis et qui sont joints au dossier : toutefois, sa requête à la Chambre des Représentants n'a été accueillie que par 33 suffrages contre 31.

Le Président,
DINDAL.

Le Rapporteur,
PHILIPPE GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL.